

Compte rendu – Session de travail du mardi 18 avril 2023

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 18 avril 2023 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Sont absents les membres suivants : Mme Geneviève Auclair et M. Jean Lamarche.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 1^{er} novembre 2022

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 1 ^{er} novembre 2022.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Points demandés par les élu·es et élus municipaux

Sujet	<p>Modalités de fonctionnement des plénières / M. Jonathan Bradley</p> <p>M. Jonathan Bradley revient sur la résolution qu'il a déposée en séance publique afin de discuter du mode de fonctionnement des plénières avec les membres du Conseil. Il affirme qu'au-delà du code d'éthique qui doit être respecté en tout temps, les membres du Conseil doivent s'engager moralement à le faire. Il affirme être prêt à signer une déclaration à cet effet au début de chaque rencontre. Il énumère ensuite les points à discuter : priorité des points à traiter et qui décide de cette priorité, point déposé et suivi positif et négatif pour chacun, améliorations à apporter au site SharePoint, définition d'un sujet de plénière, ordre du canevas de l'ordre du jour de la plénière. M. Daniel Cournoyer annonce qu'une demande a été faite pour accueillir d'autres personnes et demande s'il faut autoriser ces autres personnes, par exemple, des chroniqueurs, à assister à la plénière. Les membres du Conseil discutent de la définition du mot « journaliste » et décident d'aller de l'avant avec la définition de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec qui comprend les reporters, les recherchistes, les animateurs, les chroniqueurs, les photographes de presse, etc., et d'accepter également ceux et celles qui ne sont pas membres de la Fédération.</p> <p>M. Pierre-Luc Fortin prend la parole et affirme que pour la priorisation, la transparence est prioritaire et que la partie huis clos doit être placée en fin de plénière. Il se demande comment sont traités les dossiers une fois que les sujets ont été envoyés au moyen du site SharePoint. Il souhaite que le Conseil statue que le comité exécutif n'est pas un outil de filtration et que les sujets devant être discutés en comité soient envoyés aux présidents et présidentes des comités. Quant aux sujets à discuter en plénière, il souhaite les envoyer au directeur général et que ces sujets soient discutés en début de plénière afin que la priorisation soit faite par les membres du Conseil. M. Luc Tremblay ajoute qu'en ce qui a trait aux journalistes qui assistent à la plénière en visioconférence, il vaudrait mieux enregistrer les plénières et les rendre disponibles sur le Web à la population. M. Fortin reprend la parole et revient sur ce qu'est un sujet de plénière. Selon lui, les plénières appartiennent aux élu·es et élus et sont de nature politique. Il faut donc discuter des sujets des élu·es et élus et faire les présentations à la fin puisque les plénières servent à se préparer pour la séance publique. Les membres du Conseil et des fonctionnaires discutent de la question et décident de revoir la séquence de l'ordre du jour afin de discuter des points inscrits à l'ordre du jour de la séance publique, des points demandés par les élu·es et élus et, s'il y a lieu, des points à huis clos. Ils discutent aussi d'utiliser davantage le 5^e mardi et d'avoir un espace pour discuter, sans fonctionnaires. De plus, un accusé de réception sera envoyé chaque fois qu'un sujet est reçu, et un ordre du jour intérimaire de la plénière sera envoyé le vendredi aux élu·es et élus pour commentaires ou modifications et un ordre du jour final sera envoyé le lundi.</p> <p>M. Dany Carpentier indique qu'un point n'a pas été abordé : le rôle de chacun et de chacune, le savoir-être en plénière (éthique). Il croit que lorsqu'une personne dit quelque chose, il faut savoir où se situent ces propos et intervenir immédiatement. M. Bradley abonde dans le même sens en rappelant que les plénières ont été mises sur pause en raison, notamment, de mauvais comportements. Il souhaite voir une ligne de rappel à cet effet dans l'ordre du jour. Il revient également sur les sujets déposés et demande s'il est possible, dans l'accusé de réception, d'indiquer à quelle instance le sujet sera traité s'il ne s'agit pas d'un sujet de plénière. Mme Pascale Albernhe-Lahaie rappelle que M. Fortin avait proposé que le Conseil élabore l'ordre du jour des plénières, mais que ce sera maintenant le directeur général. Elle craint que des sujets politiques ou stratégiques soient écartés et qu'une élu·e ou un élu se sente lésé(e), comme elle l'a vécu dans le passé. M. Vaillancourt propose de discuter de cette question au comité sur la transparence afin de déterminer ce qu'est un enjeu stratégique ou un enjeu qui touche toute la Ville. Il annonce également que la prochaine réunion de ce comité se tiendra le lundi 24 avril 2023. Mme Albernhe-Lahaie revient ensuite sur une formation sur la civilité. Un vote indicatif est tenu sur la question, et une majorité de conseillères et conseillers n'est pas en faveur d'une telle formation.</p> <p>Bande riveraine rue des Berges, district des Rivières / Mme Pascale Albernhe-Lahaie</p> <p>Mme Pascale Albernhe-Lahaie projette et commente sa présentation sur la bande riveraine de la rue des Berges. Elle dresse l'historique du dossier, mentionne les enjeux de sécurité et de nuisances, de sécurité dans la rue, de conservation, de décrochements riverains et de foyers d'érosion et de dégradation rapide du boisé. Elle résume les interventions de la Ville et affirme que ces interventions sont insuffisantes. Elle présente ensuite l'engagement des citoyens et citoyennes du secteur, de même que le sien, à titre de conseillère. Elle termine sa présentation en rappelant les recommandations faites par l'organisme Bassin Versant et les points à retenir de sa présentation : bande riveraine fragile dans un secteur à risque de glissement de terrain, rapide mise en place d'actions pour conserver l'intégrité écologique de la bande riveraine et conciliation de l'accessibilité à la nature.</p> <p>M^e François Bélisle demande à Mme Albernhe-Lahaie ce qu'elle souhaite que la Ville fasse. Mme Albernhe-Lahaie répond la mise en place des recommandations de Bassin Versant et, à court terme, limiter l'achalandage en interdisant le stationnement sur un côté de la rue et installer des cordages pour baliser le sentier. M. Robert Dussault prend la parole afin de rectifier certains faits. Il revient sur le procès-verbal du 14 juin 2022 du comité Assurer la gestion des eaux où il avait été proposé d'installer de l'affichage et de baliser un seul sentier, des recommandations formulées par Bassin Versant. Mme Albernhe-Lahaie était, à ce moment, en désaccord avec la recommandation formulée par le Comité. Les membres du Conseil et les fonctionnaires discutent et conviennent qu'il y a trois aspects différents dans ce dossier (accès à la rivière, conservation et nuisance). Un point sera inscrit à la prochaine réunion du comité Assurer la mobilité durable dans la Ville afin de discuter d'une interdiction de stationnement dans le secteur. De plus, une recherche sera faite pour trouver des affiches qui</p>
--------------	---

pourront être installées et qui informeront la population des mesures à respecter pour la conservation du boisé. Enfin, le comité Action plein-air se penchera aussi sur le dossier, mais pas à court terme puisque le dossier n'a pas été jugé prioritaire.

Liste des dépenses des élu.e.s sur le site Web / Mme Pascale Albernhe-Lahaie

Le sujet est retiré séance tenante et reporté à la plénière du 2 mai 2023

Membre de la Table de travail en développement social / M. Dany Carpentier

Le sujet est retiré séance tenante et reporté à la plénière du 2 mai 2023.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation PowerPoint « Bande riveraine – rue des Berges ».

Points de l'administration publique

Présentation aérogare / M. Mario De Tilly, IDÉTR

M. Pierre-Luc Clément présente certains constats au sujet de l'aérogare (construction 1963, forme du toit, bâtiment non conventionnel) et résume le cheminement du projet depuis 2021 (octroi des contrats de services professionnels et estimation des coûts du projet à la hausse). Il projette le visuel extérieur du projet et fait une comparaison avec des projets d'envergure récents (Rouyn-Noranda et Chibougamau). M. David Berthelot rappelle les raisons pour lesquelles une nouvelle aérogare est indispensable : générer de nouveaux revenus afin d'assurer la pérennité des infrastructures, diminuer le déficit de la Ville en regard des opérations aéroportuaires, accroître la richesse foncière de la Ville grâce à l'utilisation de nouveaux terrains et offrir des emplois de qualité, autant sur le plan du service que de la mécanique. La nouvelle aérogare permettra d'aller chercher des revenus à valeur ajoutée (frais d'atterrissage, frais d'amélioration portuaire, profits sur la vente d'essence, service de dégivrage, frais de stationnement, location de terrains, etc.) puisque la salle permettra d'accueillir jusqu'à 200 personnes, alors qu'aujourd'hui, elle ne permet d'accueillir que 10 personnes. M. Berthelot termine la présentation en recommandant de profiter de l'occasion de se doter d'une infrastructure moderne qui répond aux besoins de la clientèle recherchée et qui permettra de dégager des revenus additionnels importants au cœur d'une stratégie durable. Il répond ensuite aux questions des membres du Conseil au sujet du marché convoité.

Sujet

M. Carl Teasdale annonce qu'à l'ouverture des soumissions le 14 mars dernier, un écart de 3,2 millions \$ a été constaté entre l'évaluation des professionnels et la plus basse soumission reçue. Cette hausse de coûts peut être attribuée à différents facteurs, dont les coûts de certaines matières premières, les coûts de traitement des matières dangereuses, les coûts liés à un projet LEED, la rareté de la main-d'œuvre et la disponibilité des sous-traitants et la conservation et le caractère patrimonial de l'aérogare existante. Le coût total du projet passe ainsi de 15,5 millions \$ à 20 millions \$. Trois scénarios ont été évalués pour la suite des choses :

Scénario 1 : Conservation du budget actuel et bonification du financement (projet tel que présenté), qui aura un impact supplémentaire de 200 000 \$ pour la Ville.

Scénario 2 : Modification de la portée du projet : retourner en plans et devis et impact nul sur le PTI.

Scénario 3 : Maintien de l'actif uniquement : aucun agrandissement et ne comble aucune nouvelle fonction au coût de 5,1 millions \$. Dépense nette au PTI : 4,5 millions \$, pour une économie de 900 000 \$.

M. Teasdale présente un tableau récapitulatif des trois scénarios et les particularités de chacun : scénario 1 → valeur ajoutée, scénario 2 → aucune dépense supplémentaire au PTI, mais nombre élevé de risques et scénario 3 → exclut des possibilités de subvention allant de 9,5 millions \$ à 13 millions \$. Si le scénario 1 est accepté par le Conseil, les prochaines étapes sont les suivantes : autoriser la révision du règlement d'emprunt à la séance publique du soir, obtenir des subventions supplémentaires (la hausse de la subvention fédérale a été confirmée, il reste à obtenir une bonification de la subvention provinciale avant l'octroi du contrat) et octroyer le contrat à la séance publique du 6 juin prochain. M. Teasdale répond ensuite aux questions des membres du Conseil au sujet des frais de contingence, des impacts sur l'environnement, de la subvention provinciale, de contrat clé en main et d'externalités (impacts, retombées, etc.).

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : Mme Sabrina Roy quitte la session de travail à 16 h 09.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentations PowerPoint « Projet aérogare », « Projet d'agrandissement aérogare Trois-Rivières ».

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 1, 6, 9, 10, 12, 21, 24, 26, 30, 42 et 43 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 1, M. Pierre-Luc Fortin demande s'il s'agit d'un nouveau commerce. M. Dominic Thibeault répond qu'il s'agit d'un secteur presque industriel et que le commerce existant sera intégré à la zone industrielle.

Au point 6, M^e François Bélisle demande quel montant avait été octroyé en 2022. M^e Yolaine Tremblay répond que le montant était de 28 000 \$.

Au point 9, M. Pierre-Luc Fortin demande s'il est possible d'aménager un accès à la rivière puisqu'il s'agit, selon lui, d'un endroit extrêmement intéressant. M. Patrice Gingras répond que les plans et devis sont à la Direction de l'approvisionnement et qu'il s'agit de travaux costauds avec de grosses modifications. Aucun aménagement n'a pas été prévu sur ce site qui n'est pas un site prisé par la population. M. Pierre Montreuil demande pourquoi le mot « temporaire » a été inscrit. M. Gingras répond que des travaux devront être faits au poste de pompage au cours des prochaines années.

Au point 10, M. Richard W. Dober affirme que l'augmentation du montant au PTI est considérable et demande à quel endroit ces quais seront installés. M. Robert Dussault répond qu'une présentation à ce sujet a été faite en mai 2022. M. Dober demande ensuite à qui serviront ces quais. M. Dussault répond que les quais pourront être utilisés par les bateaux à moteur, les embarcations douces et la pêche.

Au point 12, M. Pierre Montreuil demande s'il n'y a pas déjà un carrefour giratoire sur le boulevard Arthur-Rousseau. M. Robert Dussault répond que le règlement d'emprunt date de 2013 et qu'une modification cadastrale exige de revoir le bassin de taxation. Il ajoute qu'il s'agit d'un sujet très technique qui concerne les points 12, 13 et 14.

Au point 21, M. Pierre-Luc Fortin demande si les modifications apportées sont majeures ou mineures. M. Dominic Thibeault répond que les modifications sont mineures et que la plus importante concerne les heures de remplissage des piscines en après-midi. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si les journées auxquelles le lavage des autos est permis ont été modifiées. M. Thibeault répond que ce n'est pas le cas, mais qu'il est possible de faire une demande à cet effet à une chaîne de services.

Au point 24, M. Pierre-Luc Fortin affirme avoir envoyé un courriel vendredi dans lequel il demandait un accès à tout document pertinent pour une prise de décision. M^e Yolaine Tremblay répond qu'elle a envoyé une partie du Guide, mais qu'il revient aux membres du Conseil de prendre une décision. M^e François Bélisle précise que l'important, c'est de savoir qu'un médecin a signé une convalescence de 30 jours. M. François Vaillancourt ajoute qu'un autre document a été déposé sur le site SharePoint, soit une note de M. Lamarche qui demande de se prévaloir de l'alinéa 3 de l'article 317. Il ajoute que le billet médical est confidentiel conformément à la *Loi sur la santé et les services sociaux*, mais que si les membres souhaitent le voir, ils ou elles n'auront qu'à venir le consulter à son bureau. Les membres du Conseil discutent longuement des alinéas 2 et 3 de l'article 317. S'ils conviennent tous et toutes de prolonger le congé de maladie, ils ne s'entendent pas sur la séquence à adopter : 30 jours suivis de 90 jours ou 90 jours suivis de 30 jours. Des questions sont ensuite posées sur la rémunération de M. Lamarche et l'identité du porte-parole de la Ville en attendant son retour.

Au point 26, M. Pierre-Luc Fortin demande si les débetures sont une pratique courante. M. François Vaillancourt répond qu'il s'agit d'une pratique comptable connue. M. Fortin demande s'il y a des risques. M. Vaillancourt répond qu'il n'y a pas de grands risques de procéder de cette façon.

Au point 30, M. Pierre-Luc Fortin demande pourquoi il y a aliénation de certains lots. M. Dominic Thibeault répond que c'est pour aménager les cercles de virage. M^e François Bélisle demande s'il est possible de retirer le point jusqu'au retour de la conseillère du district. Les membres du Conseil discutent de la question et décident de ne pas reporter le point.

Au point 42, M. Richard W. Dober demande si les travaux de 1,8 million \$ pour l'allée Hart seront effectués sur des terrains privés. M. Robert Dussault répond que le contrat est effectué sur les terrains de la Ville et non pas sur des terrains privés. M. Dober demande ensuite si la clôture s'arrêtera à la voie ferrée et s'il est nécessaire d'effectuer ces travaux. M. Dussault répond que la clôture s'arrêtera avant la voie ferrée et qu'il est nécessaire d'effectuer ces travaux pour donner accès au stationnement au sous-sol de l'immeuble et pour donner l'espace nécessaire aux camions incendie qui pourraient devoir intervenir près de ces immeubles de huit étages.

Au point 43, M^e François Bélisle s'inquiète d'un dépassement de coûts de 300 %. M. Robert Dussault répond que les coûts sont de 158 % supérieurs et non pas de 300 % supérieurs aux coûts estimés par la Ville. Il ajoute qu'il y a un avantage à faire affaire avec cette firme qui est celle avec qui les Ursulines faisaient affaire et qui connaît très bien la maison Rouge du Monastère des Ursulines.

M. Dominic Thibeault annonce le retrait du point 36 de l'ordre du jour de la séance publique. M^e Yolaine Tremblay annonce quant à elle que deux points seront ajoutés en Affaires

nouvelles : l'adjudication d'un contrat pour l'exécution de travaux de bordures, de trottoirs et de pavage sur le territoire et l'adjudication d'un contrat pour des travaux de réfection du boulevard du Saint-Maurice. M^e Tremblay informe les membres du Conseil qu'une séance extraordinaire devra être tenue pour adopter deux règlements de tarification. Après discussions, la séance extraordinaire se tiendra le lundi 24 avril à 8 h 30.

M^e Annie Pagé annonce que l'Organisation municipale de sécurité civile est passée en mode veille. Selon les pronostics, la Ville devrait rester en mode veille tout en surveillant la situation de près. Elle rappelle aux membres du Conseil qu'en cas de mesures d'urgence, ils et elles pourront partager sur leur page Facebook personnelle les informations officielles de la Ville et qu'il est recommandé d'éviter de produire eux-mêmes des communications afin d'éviter toute confusion chez les citoyens et les citoyennes.

M. Dany Carpentier rappelle à ses collègues qu'il est à la recherche d'un remplaçant ou d'une remplaçante à la Table de travail sur le développement social.

Décision : Retirer le point 36 de l'ordre du jour de la séance publique. Ajouter deux points en Affaires nouvelles à l'ordre du jour de la séance publique.

Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 18 avril 2023.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités

Sujet	Aucun sujet n'est discuté.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	